



- ✓ Apprentissage
- ✓ Contrat Pro
- ✓ Formation continue
- ✓ VAE
- ✓ VAP

# Licence professionnelle

## Maintenance & technologie, systèmes pluritechniques

### Parcours : Hydraulique industrielle

#### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

*Statut salarié* : contrat d'un an, 15 semaines de formation académique (450 heures), le reste de l'année en entreprise.

Le candidat pourra valider le certificat de qualification européen CETOP.

*Le contrat d'apprentissage* s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD).

#### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Enseignants-Chercheurs et intervenants du monde professionnel

#### CONTACTS

##### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Tél. : 03 21 63 23 00 poste 121414  
roger.debuchy@univ-artois.fr

##### SCOLARITÉ

Tél.: 03 21 63 23 09  
caroline.foks@univ-artois.fr

##### CONTRAT DE PRO.

Tél.: 03 21 63 23 19  
ludivine.baudesson@univ-artois.fr

##### SERVICE APPRENTISSAGE

Tél.: 03 21 63 23 06  
corinne.cornet@univ-artois.fr

#### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

La licence professionnelle est un diplôme national professionnalisé (Bac+3) reconnu au niveau européen. Elle permet de former des cadres techniques intermédiaires polyvalents capables :

- d'encadrer des équipes de mise en oeuvre et/ou de maintenance des systèmes comportant des circuits hydrauliques,
- de conseiller et d'assister des techniciens et des commerciaux,
- de répondre aux nouveaux besoins liés à l'internationalisation des constructeurs et équipementiers.

#### DÉBOUCHÉS

A l'issue de la formation, le titulaire de la licence professionnelle Hydraulique industrielle peut prétendre à des postes au sein d'entreprises et sociétés d'ingénierie dans de nombreux secteurs d'activités : l'automobile, le ferroviaire, l'aéronautique, l'armée, l'agroalimentaire, les travaux publics...

#### Principaux métiers :

- hydraulicien(ne) industriel(le) de maintenance
- responsable maintenance d'équipements hydrauliques
- technicien(ne) de maintenance d'équipements de production
- dessinateur / dessinatrice en hydraulique
- assistant(e) technique d'ingénieur en études
- recherche et développement en industrie.

#### ATOUS DE LA FORMATION

- La formation est ouverte en alternance, par la voie de l'apprentissage.
- Une partie de la formation est assurée par des professionnels du domaine.
- La taille humaine de l'établissement permet un suivi personnalisé et régulier de chaque apprenant.

#### PARTENAIRE

La licence professionnelle est proposée par l'IUT de Béthune en partenariat avec le lycée Beaupré d'Haubourdin, où est dispensée une partie de la formation.



## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les enseignements sont dispensés sous forme de travaux dirigés (TD) et travaux Pratiques (TP).

## CONTENU DE LA FORMATION

### BC 1 - 240 h

#### SCIENCES ET TECHNOLOGIE (150 h)

- Mécanique générale
- Mécanique des fluides
- Mathématiques
- Conception mécanique
- Electrotechnique, automatisme, informatique industrielle

#### CULTURE GÉNÉRALE ET ENVIRONNEMENT D'ENTREPRISE (90 h)

- Expression, communication
- Anglais
- Découverte de l'entreprise
- Hygiène & sécurité, Environnement

### BC 2 - 210 h

#### HYDRAULIQUE DE BASE (90 h)

- Etude des composants hydrauliques
- Etude des circuits hydrauliques

#### HYDRAULIQUE AVANCÉE (120 h)

- Etudes de cas hydrauliques industriels
- Conduite et gestion des projets
- Automatismes, asservissements industriels et capteurs

### BC 3

#### PROJET TUTORÉ (150 h) PÉRIODES D'ALTERANCE



## ÉVALUATION

Contrôle continu

## RÉUSSITE

Taux de réussite en 2024 : 82%.

## PROJETS ET STAGE

Les périodes en entreprise sont effectuées en alternance, tout au long de l'année (périodes de 2 semaines au semestre 5, puis de 3 ou 4 semaines au semestre 6).

La rémunération varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son ancienneté dans le contrat.

Niveau de salaire applicable à un salarié de moins de 26 ans		
Âge du salarié	Salaire minimum de base (brut)	Salaire minimum majoré (brut)
Moins de 21 ans	824,16 €	974,00 €
De 21 ans à 25 ans inclus	1 048,93 €	1 198,77 €

La rémunération (brute) d'un salarié de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 498,47 € mensuels) ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise.

## APRÈS LA LICENCE PRO

Vie active